

Microsoft License Terms

Date de la dernière mise à jour : 21 octobre 2022

TERMES DU CONTRAT DE LICENCE LOGICIEL MICROSOFT

MICROSOFT SQL SERVER 2022 ÉDITION ENTREPRISE, STANDARD OU WEB

Les présents Termes du Contrat de Licence constituent un contrat entre vous et Microsoft Corporation (ou l'un de ses affiliés). Ils portent sur le logiciel visé ci-dessus, y compris le support sur lequel vous l'avez reçu, le cas échéant. Les conditions s'appliquent également aux services Microsoft ou aux mises à jour logicielles (à moins que d'autres termes n'accompagnent ces éléments, auquel cas ces derniers s'appliquent prospectivement et ne modifient pas vos droits ni ceux de Microsoft en ce qui concerne les logiciels ou services mis à jour au préalable). SI VOUS VOUS CONFORMEZ AUX PRÉSENTS TERMES DU CONTRAT DE LICENCE, VOUS DISPOSEZ DES DROITS STIPULÉS CI-DESSOUS POUR CHAQUE SERVEUR SOUS LICENCE. EN ACCEPTANT LE PRÉSENT CONTRAT OU EN UTILISANT LE PRÉSENT LOGICIEL, VOUS ACCEPTEZ LES PRÉSENTES CONDITIONS. SI VOUS NE LES ACCEPTEZ PAS, N'UTILISEZ PAS LE LOGICIEL. RETOURNEZ-LE À VOTRE REVENDEUR AFIN D'OBTENIR UN REMBOURSEMENT OU UN AVOIR. Si vous ne parvenez pas à vous faire rembourser par votre revendeur, contactez Microsoft ou l'affilié Microsoft qui dessert votre pays afin d'obtenir des informations sur les modalités de remboursement de Microsoft. Consultez le site www.microsoft.com/worldwide. Aux États-Unis et au Canada, appelez le (800) MICROSOFT ou consultez le www.microsoft.com/info/nareturns.htm.

AVIS IMPORTANT : MISES À JOUR AUTOMATIQUES DES VERSIONS ANTÉRIEURES DE SQL SERVER. Si ce logiciel est installé sur des serveurs ou dispositifs exécutant des éditions prises en charge de [SQL Server](#) antérieures à [SQL Server 2022](#) (ou des composants d'une de ces éditions), il met à jour et remplace automatiquement certains fichiers ou certaines fonctionnalités de ces éditions avec les fichiers de ce logiciel. Vous ne pouvez pas désactiver cette fonctionnalité. La suppression de ces fichiers peut engendrer des défaillances au niveau du logiciel. Une fois supprimés, ils ne pourront peut-être pas être récupérés. En installant ce logiciel sur un serveur ou dispositif exécutant lesdites éditions, vous acceptez ces mises à jour dans toutes les éditions et copies de [SQL Server](#) (y compris leurs composants) exécutées sur ce serveur ou dispositif.

1. Aperçu du modèle de licence.

Logiciel

Le logiciel contient :

- i. un logiciel serveur, et
 - ii. des logiciels supplémentaires ne pouvant être utilisés que directement avec le logiciel serveur ou indirectement par l'intermédiaire d'autres logiciels supplémentaires.
 - iii. Microsoft propose une variété de licences pour satisfaire les besoins de ses clients. Veuillez vous référer aux termes de licence propres à l'édition du logiciel que vous avez acquis.
- b. Modèle de licence.
- i. **SQL Server Web.** Le logiciel est concédé sous licence selon le nombre de cœurs physiques et/ou virtuels sur le serveur.
 - ii. **SQL Server Enterprise et Standard.** Le logiciel est concédé sous licence selon :
 - Modèle de licence par cœur : le nombre de cœurs physiques et/ou virtuels sur le serveur ; ou

- Serveur + Client : le nombre d'environnements de système d'exploitation (OSE) dans lesquels le logiciel serveur est exécuté, ainsi que le nombre de dispositifs et d'utilisateurs ayant accès aux instances du logiciel serveur.

c. Terminologie des contrats de licence.

i. **Instance.** Vous créez une « instance » du logiciel en exécutant le programme ou la procédure d'installation dudit logiciel. Vous pouvez également créer une instance en dupliquant une instance existante. Dans le présent contrat, les références au « logiciel » incluent les « instances » du logiciel.

ii. **Exécution d'une instance.** Vous « exécutez une instance » du logiciel dès lors que vous la chargez dans la mémoire et exécutez une ou plusieurs de ses instructions. Une fois en cours d'exécution, une instance est considérée comme étant active (que ses instructions continuent de s'exécuter ou non) tant qu'elle n'est pas supprimée de la mémoire.

iii. **Environnement de système d'exploitation (« OSE »).** Un « environnement de système d'exploitation » ou « OSE », correspond à

- tout ou partie d'une instance d'un système d'exploitation, ou tout ou partie d'une instance d'un système d'exploitation virtuel (ou émulé d'une quelconque autre manière) qui active une identité de machine distincte (nom d'ordinateur principal ou identificateur unique similaire) ou des droits d'administration distincts ; et
- des instances d'applications, le cas échéant, configurées pour s'exécuter sur l'instance du système d'exploitation ou les parties identifiées ci-dessus.

Un système matériel physique peut disposer de l'un ou des deux environnements suivants :

- un environnement de système d'exploitation physique ;
- un ou plusieurs environnements de système d'exploitation virtuels.

Un environnement de système d'exploitation physique est configuré pour s'exécuter directement sur un système matériel physique. L'instance du système d'exploitation utilisée pour exécuter le logiciel de virtualisation matérielle ou pour fournir des services de virtualisation matérielle (par exemple la technologie de virtualisation Microsoft ou des technologies similaires) est considérée comme un élément de l'environnement de système d'exploitation physique.

iv. **Serveur.** Un serveur est un système matériel physique capable d'exécuter le logiciel serveur. Une

partition matérielle ou une lame est considérée comme un système matériel physique distinct.

v. **Cœur physique.** Un cœur physique est un cœur d'un processeur physique. Un processeur physique peut inclure un ou plusieurs cœurs physiques.

vi. **Thread Matériel.** Une thread matérielle désigne soit un cœur physique, soit une hyper-thread de processeur physique.

vii. **Cœur Virtuel.** Un cœur virtuel désigne l'unité de traitement d'un système matériel virtuel (ou émulé d'une quelconque autre manière). Un cœur virtuel est la représentation virtuelle d'une ou de plusieurs threads matérielles. Un OSE Virtuel peut exploiter plusieurs cœurs virtuels. Pour les licences acquises à compter du 16 novembre 2022, les cœurs virtuels ne sont disponibles qu'avec une Software Assurance active.

viii. **Attribution d'une Licence.** Attribuer une licence signifie désigner cette licence pour un serveur, un dispositif ou un utilisateur, comme indiqué ci-dessous.

2. Droits d'utilisation.

Concession sous licence d'un serveur

. Avant d'exécuter des instances du logiciel serveur sur un serveur, vous devez déterminer le nombre de licences de logiciel requises et les attribuer à ce serveur de la façon décrite ci-après.

Détermination du nombre de licences requises

. Deux options de licence s'offrent à vous :

- i. **Cœurs Physiques sur un Serveur.** La licence peut être basée sur le nombre total de cœurs physiques du serveur. Si vous choisissez cette option, le nombre total de licences requises est égal au nombre total de cœurs physiques sur le serveur sous réserve d'un minimum de quatre licences par processeur.
- ii. **OSE Virtuel Individuel.** La licence peut être fonction des OSE virtuels du serveur exécutant le logiciel serveur. Si vous choisissez cette option, chaque OSE virtuel exécutant le logiciel serveur nécessitera un nombre de licences égal au nombre de cœurs virtuels qu'il inclut. Cette option impose un minimum de quatre licences par OSE virtuel. Par ailleurs, si l'un de ces cœurs virtuels vient à être associé, à tout moment, à plusieurs threads matérielles, vous devrez disposer d'une licence pour chaque thread matérielle supplémentaire associée audit cœur virtuel. Cette option impose un minimum de quatre licences par OSE virtuel.

- Pour les Clients Core Entreprise, l'OSE virtuel n'est disponible que pour les clients disposant de licences avec une Software Assurance ou des licences d'abonnement actives.

Attribution du nombre de licences requises au Serveur

i. SQL Server Éditions Web/Enterprise Core/Standard Core

- **Attribution Initiale.** Après avoir déterminé le nombre de licences de logiciel requis pour un serveur, vous devez attribuer ces licences à ce serveur. Le serveur auquel vous l'attribuez devient le « serveur concédé sous licence » pour cette licence. Vous n'êtes pas autorisé à attribuer une licence à plusieurs serveurs. Une partition matérielle ou lame est considérée comme un serveur distinct.
- **Réattribution.** Vous pouvez réattribuer une licence, mais pas dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant sa dernière attribution. Vous êtes autorisé à réattribuer une licence de logiciel dans un plus bref délai si vous mettez au rebut le serveur concédé sous licence auquel la licence est attribuée en raison de pannes matérielles irréparables. Si vous réattribuez une licence, le serveur

auquel vous la réattribuez devient le nouveau serveur concédé sous licence pour cette licence.

ii. SQL Server Standard Server/Enterprise Server

- **Attribution Initiale.** Avant d'exécuter une instance du logiciel serveur concédé sous licence de logiciel, vous devez attribuer cette licence à l'un de vos serveurs. Ce serveur est le « serveur concédé sous licence » pour cette licence spécifique. Vous n'êtes pas autorisé à attribuer la même licence à plusieurs serveurs, mais vous pouvez attribuer d'autres licences de logiciel à ce serveur. Une partition matérielle ou lame est considérée comme un serveur distinct.
- **Réattribution.** Vous êtes autorisé à réattribuer une licence de logiciel, mais pas dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la dernière attribution. Vous êtes autorisé à réattribuer une licence de logiciel dans un plus bref délai si vous mettez au rebus le serveur concédé sous licence en raison de pannes matérielles irréparables. Si vous réattribuez une licence, le serveur auquel vous la réattribuez devient le nouveau serveur concédé sous licence pour cette licence.

Exécution d'Instances du Logiciel Serveur

. Vos droits d'exécution des instances sur le logiciel serveur dépendent de l'option choisie pour déterminer le nombre de licences requises :

i. SQL Server Web

- Cœurs Physiques sur un Serveur. Pour chaque serveur auquel vous avez attribué le nombre requis de licences, comme stipulé dans l'Article [2(b)(i)], vous êtes autorisé à exécuter sur le serveur concédé sous licence un nombre quelconque d'instances du logiciel serveur dans l'OSE physique.
- OSE virtuels individuels. Pour chaque OSE virtuel auquel vous avez attribué le nombre requis de licences, comme stipulé dans l'Article [2(b)(ii)], vous êtes autorisé à exécuter un nombre quelconque d'instances du logiciel serveur dans cet OSE virtuel.

ii. SQL Server Standard

- Cœurs Physiques sur un Serveur. Pour chaque serveur auquel vous avez attribué le nombre requis de licences, comme stipulé dans l'Article [2(b)(i)], vous êtes autorisé à exécuter sur le serveur concédé sous licence un nombre quelconque d'instances du logiciel serveur dans l'OSE physique.
- OSE virtuels individuels. Pour chaque OSE virtuel auquel vous avez attribué le nombre requis de licences, comme stipulé dans l'Article [2(b)(ii)], vous êtes autorisé

à exécuter un nombre quelconque d'instances du logiciel serveur dans cet OSE virtuel.

- Autres versions et éditions. À la place des instances autorisées, vous êtes autorisé à créer, stocker et utiliser une instance d'une version antérieure, d'une édition inférieure ou d'une version antérieure d'une édition inférieure.

Le présent contrat s'applique à l'utilisation de ces autres versions ou éditions de cette manière. Si la version ou l'édition antérieure comprend des composants qui n'entrent pas dans le cadre du présent contrat, les termes relatifs à ces composants dans la version ou l'édition antérieure s'appliquent à leur utilisation. Microsoft n'est pas tenue de vous fournir des versions ou éditions antérieures ou différentes du logiciel.

Le logiciel peut intégrer plusieurs versions, telles que les versions 32 bits et 64 bits. Vous pouvez utiliser l'une de ces versions pour chaque instance du logiciel que vous êtes autorisé à créer, stocker et exécuter.

iii. SQL Server Enterprise Core.

- Cœurs Physiques sur un Serveur. Pour chaque serveur auquel vous avez attribué le nombre requis de licences, comme stipulé dans l'Article [2(b)(i)], vous êtes autorisé à exécuter un nombre quelconque d'instances du logiciel serveur sur le serveur concédé sous licence dans un nombre d'environnements de système d'exploitation physiques et/ou virtuels correspondant au nombre de licences attribuées à ce serveur. Ainsi, pour chaque licence supplémentaire attribuée audit serveur en vertu dans l'Article [2(b)(i)], vous êtes autorisé à

exécuter des instances du logiciel serveur dans un OSE supplémentaire sur ce même serveur sous licence.

- OSE virtuels individuels. Pour chaque OSE virtuel auquel vous avez attribué le nombre requis de licences, comme stipulé dans l'Article [2(b)(ii)], vous êtes autorisé à exécuter un nombre quelconque d'instances du logiciel serveur dans cet OSE virtuel.
- Autres versions et éditions. À la place des instances autorisées, vous êtes autorisé à créer, stocker et utiliser une instance d'une version antérieure, d'une édition inférieure ou d'une version antérieure d'une édition inférieure.

Le présent contrat s'applique à l'utilisation de ces autres versions ou éditions de cette manière. Si la version ou l'édition antérieure comprend des composants qui n'entrent pas dans le cadre du présent contrat, les termes relatifs à ces composants dans la version ou l'édition antérieure s'appliquent à leur utilisation. Microsoft n'est pas tenue de vous fournir des versions ou éditions antérieures ou différentes du logiciel.

Le logiciel peut intégrer plusieurs versions, telles que les versions 32 bits et 64 bits. Vous pouvez utiliser l'une de ces versions pour chaque instance du logiciel que vous êtes autorisé à créer, stocker et exécuter.

iv. SQL Server Enterprise Server. Lorsque vous avez attribué la licence au serveur, vous êtes autorisé à exécuter, à tout moment, un nombre quelconque d'instances du logiciel serveur sur un maximum de quatre OSE (physiques ou virtuels) sur le serveur concédé sous licence, pour autant que :

- si vous exécutez le logiciel dans un OSE physique, l'OSE peut accéder simultanément à vingt (20) cœurs physiques, et
- si vous exécutez le logiciel dans un ou plusieurs OSE virtuels, ce groupe d'OSE peut accéder simultanément à vingt (20) threads matériels.
- Autres versions et éditions. À la place des instances autorisées, vous êtes autorisé à créer, stocker et utiliser une instance d'une version antérieure, d'une édition inférieure ou d'une version antérieure d'une édition inférieure.

Le présent contrat s'applique à l'utilisation de ces autres versions ou éditions de cette manière. Si la version ou l'édition antérieure comprend des composants qui n'entrent pas dans le cadre du présent contrat, les termes relatifs à ces composants dans la version ou l'édition antérieure s'appliquent à leur utilisation. Microsoft n'est pas tenue de vous fournir des versions ou éditions antérieures ou différentes du logiciel.

Attribution de licences supplémentaires

SQL Server Enterprise Server. Vous êtes autorisé à attribuer plusieurs licences à un serveur. Pour chaque licence supplémentaire que vous attribuez, vous êtes autorisé à exécuter à tout moment un nombre quelconque d'instances du logiciel serveur dans un maximum de quatre (4) OSE physiques ou virtuels supplémentaires sur le serveur concédé sous licence. Ce groupe d'un maximum de quatre (4) OSE peut accéder à tout moment à vingt (20) threads matériels supplémentaires.

Exécution d'instances de logiciels supplémentaires

. Vous êtes autorisé à exécuter ou à utiliser de toute autre manière un nombre quelconque d'instances du logiciel Data Quality Client dans des OSE physiques ou virtuels sur un nombre illimité de dispositifs. Ces logiciels supplémentaires ne

peuvent être utilisés que directement avec le logiciel serveur ou indirectement par l'intermédiaire d'autres logiciels supplémentaires.

Création et stockage d'instances sur vos serveurs ou supports de stockage

. Pour chaque licence de logiciel acquise, vous disposez des droits supplémentaires stipulés ci-dessous.

- i. Vous êtes autorisé à créer un nombre quelconque d'instances du logiciel serveur et des logiciels supplémentaires.
- ii. Vous êtes autorisé à stocker des instances du logiciel serveur et des logiciels supplémentaires sur l'un quelconque de vos serveurs ou supports de stockage.
- iii. Vous êtes autorisé à créer et à stocker des instances du logiciel serveur et des logiciels supplémentaires uniquement pour exercer vos droits d'exécution des instances du logiciel serveur au titre de l'une quelconque de vos licences de logiciel comme indiqué (par exemple, vous n'êtes pas autorisé à distribuer des instances à des tiers).

SQL Server Standard Core - Aucune Licence d'Accès Client (« CAL ») requise pour l'accès

. Avec le modèle de licence par cœur, vous n'avez pas besoin de [CAL](#) pour que les utilisateurs ou les dispositifs accèdent aux instances du logiciel serveur.

i. SQL Server Standard Server/ Enterprise Server

i. Attribution Initiale de CAL. Vous devez acquérir la CAL avec la version appropriée et l'attribuer à chaque dispositif ou utilisateur qui accède, directement ou indirectement, aux instances du logiciel serveur. Une partition matérielle ou lame est considérée comme un dispositif distinct.

- Vous n'avez pas besoin de CAL pour vos serveurs autorisés à exécuter des instances du logiciel serveur.

- Vous n'avez pas besoin de CAL pour deux dispositifs ou utilisateurs, au maximum, qui accèdent aux instances du logiciel serveur à des fins d'administration uniquement.

- Vos CAL vous permettent d'accéder aux instances des versions antérieures, mais pas des versions postérieures du logiciel serveur. Si vous accédez à des instances d'une version antérieure, vous pouvez également utiliser les CAL associées à cette version.

ii. Types de CAL. Il existe deux types de CAL : une licence destinée aux dispositifs et une licence destinée aux utilisateurs. Chaque CAL dispositif autorise un dispositif, quel qu'en soit l'utilisateur, à accéder aux instances du logiciel serveur sur vos serveurs concédés

sous licence. Chaque CAL utilisateur autorise un utilisateur, utilisant n'importe quel dispositif, à accéder aux instances du logiciel serveur sur vos serveurs concédés sous licence. Vous pouvez utiliser une combinaison de [CAL](#) dispositif et utilisateur.

iii. Réattribution de CAL. Vous êtes autorisé à :

- réattribuer de manière permanente votre CAL dispositif d'un dispositif à un autre ou votre CAL utilisateur d'un utilisateur à un autre, ou
- réattribuer temporairement votre CAL dispositif à un dispositif de rechange lorsque le premier dispositif est hors service, ou votre CAL utilisateur à un travailleur temporaire lorsque l'utilisateur est absent.

CONDITIONS DE LICENCE ET/OU DROITS D'UTILISATION SUPPLÉMENTAIRES

SQL Server Web. Aucune gamme d'[Applications Métier](#)

. Le logiciel ne peut être utilisé que pour la prise en charge des pages Web, des sites Web, des applications Web et des services Web publics et accessibles par Internet. Vous ne pouvez pas utiliser ce logiciel pour prendre en charge une gamme d'applications métier (par exemple, [Customer Relationship Management](#), [Enterprise Resource Management](#) et autres applications similaires).

Instances maximum

. Le logiciel ou votre matériel peut limiter le nombre d'instances du logiciel serveur pouvant s'exécuter dans un OSE physique ou virtuel sur le serveur.

Multiplexage

. Le matériel ou le logiciel que vous utilisez pour regrouper les connexions, réacheminer l'information ou réduire le nombre de dispositifs ou d'utilisateurs qui accèdent directement au logiciel ou l'utilisent (parfois également appelé matériel ou logiciel de « multiplexage » ou de « regroupement ») ne réduit pas le nombre de licences dont vous avez besoin.

Interdiction de dissociation du logiciel serveur

. Vous n'êtes pas autorisé à dissocier le logiciel serveur afin de l'utiliser dans plusieurs OSE sous licence unique, sauf si cette opération est expressément permise. Cela s'applique même si les OSE se trouvent sur le même matériel physique.

Programmes Microsoft fournis

. Le logiciel comprend d'autres programmes Microsoft concédés sous licence et pris en charge selon leurs propres conditions et politiques. Microsoft ne met ces programmes à votre disposition que pour des raisons de commodité. Ces programmes sont concédés sous licence et supportés en vertu de leurs propres conditions et politiques. Vous êtes autorisé à utiliser ces programmes uniquement avec le logiciel concédé sous licence ici. Si vous êtes en désaccord avec les conditions de licence de ces programmes, ne les utilisez pas.

Polices

. Lors de l'exécution du logiciel, vous pouvez en utiliser les polices pour afficher et imprimer du contenu. Vous êtes autorisé uniquement à :

i. incorporer des polices dans un contenu à condition de vous conformer aux restrictions relatives à l'incorporation dans les polices, et

ii. les télécharger temporairement sur une imprimante ou un autre périphérique de sortie pour imprimer du contenu.

Restrictions d'utilisation des groupes de disponibilité distribués pour SQL Server Standard

. Les clients peuvent utiliser les groupes de disponibilité distribués sur les éditions SQL Server Standard pour établir la réplication de données avec les ressources Azure uniquement.

LOGICIEL TIERS

. Le logiciel peut inclure des applications de tiers qui vous sont concédées sous licence en vertu du présent contrat ou d'un contrat de licence distinct. Les termes du contrat de licence, avis et autres déclarations relatifs aux applications de tiers, le cas échéant, sont accessibles à l'adresse <http://aka.ms/thirdpartynotices> ou dans le fichier de notifications accompagnant le logiciel. Même si ces applications sont régies par d'autres contrats, les exclusions et restrictions ci-après, notamment concernant les dommages, s'appliquent également dans la mesure permise par la réglementation applicable.

CLÉS DU PRODUIT

. Il est nécessaire de disposer d'une clé pour installer le logiciel ou y accéder. Vous êtes responsable de l'utilisation des clés qui vous sont attribuées. Vous ne devez pas partager ces clés avec des tiers. Vous n'êtes pas autorisé à utiliser les clés attribuées à des tiers.

COLLECTE DES DONNÉES

. Le logiciel peut recueillir des informations sur vous et la façon dont vous l'utilisez, et les transmettre à Microsoft. Microsoft est susceptible d'utiliser ces informations pour fournir des services et améliorer ses produits et services. Vos droits de désactivation, le cas échéant, sont indiqués dans la documentation du produit. Certaines fonctionnalités du logiciel peuvent permettre la collecte de données auprès des utilisateurs des applications qui accèdent au logiciel ou l'utilisent. Si vous utilisez ces fonctionnalités pour permettre la collecte de données dans vos applications, vous devez le faire en toute conformité avec la réglementation applicable, notamment en obtenant le consentement de l'utilisateur et en

maintenant une politique de confidentialité bien visible qui informe les utilisateurs de l'utilisation, de la collecte et du partage de leurs données. Consultez la [Déclaration de Confidentialité de Microsoft](#) et la documentation du produit pour plus d'informations sur la collecte et l'utilisation de vos données sur <https://go.microsoft.com/fwlink/?LinkId=521839>. Vous acceptez de vous conformer à toutes les stipulations applicables de la [Déclaration de Confidentialité de Microsoft, y compris au supplément de confidentialité SQL Server](#) : <http://go.microsoft.com/fwlink/?linkid=868444>.

TESTS D'ÉVALUATION

. Vous devez obtenir l'accord écrit et préalable de Microsoft pour pouvoir divulguer à des tiers les résultats des tests d'évaluation du logiciel.

MISES À JOUR

. Le logiciel peut régulièrement rechercher des mises à jour, qu'il télécharge et installe automatiquement. Vous ne pouvez obtenir des mises à jour qu'auprès de Microsoft ou de sources autorisées. Microsoft pourra avoir besoin de mettre à jour votre système pour vous fournir les mises à jour. Vous acceptez de recevoir ces mises à jour automatiques sans autre préavis. Ces mises à jour ne peuvent pas inclure ou prendre en charge tous les services, fonctionnalités logicielles ou périphériques existants.

9. VERSION PRÉLIMINAIRE. Vous pouvez choisir d'utiliser des versions en version d'évaluation, interne, bêta ou précommerciale du logiciel (les « Évaluations ») que Microsoft peut rendre disponibles. Vous pouvez utiliser les Évaluations jusqu'à la date d'expiration du logiciel seulement et sous réserve que vous respectiez l'ensemble des stipulations du présent contrat. Les Évaluations sont expérimentales et peuvent différer substantiellement de la version commerciale.

Nonobstant toute disposition contraire dans le présent contrat, les prévisualisations sont fournies « EN L'ÉTAT »,

et aucune garantie, implicite ou expresse (y compris la Garantie limitée), ne s'applique à ces versions. En installant des prévisualisations sur votre appareil, vous pouvez annuler ou affecter la garantie de votre appareil et ne pas être autorisé à bénéficier de l'assistance du fabricant de votre appareil ou de l'opérateur réseau, le cas échéant. Microsoft ne peut être tenue responsable d'éventuels dommages que vous pourriez subir de ce fait. Microsoft ne fournit aucun service d'assistance technique concernant les Évaluations. Si vous soumettez des commentaires, des suggestions ou autres commentaires concernant les Évaluations à Microsoft (la « soumission »), vous concédez à Microsoft et à ses partenaires le droit d'utiliser la soumission de quelque façon que ce soit et à toute fin.

CHAMP D'APPLICATION DE LA LICENCE

. Le logiciel n'est pas vendu, mais concédé sous licence. Microsoft se réserve tous les autres droits. Sauf si la réglementation applicable vous confère d'autres droits, nonobstant la présente limitation, vous n'êtes pas autorisé(e) à :

- a. contourner les restrictions techniques contenues dans le logiciel qui vous permettent de l'utiliser d'une certaine façon ;
- b. reconstituer la logique du logiciel, le décompiler ou le désassembler ;

- c. supprimer, réduire, bloquer ou modifier toute mention légale de Microsoft ou de ses fournisseurs dans le logiciel ;
- d. utiliser le logiciel d'une manière contraire à la législation ou pour créer ou propager des logiciels malveillants ;
- e. partager ou distribuer le logiciel
- f. publier le logiciel, notamment les interfaces de programmation d'applications incluses dans le logiciel, pour permettre à des tiers de le copier ;
- g. partager ou distribuer de toute autre manière les documents, le texte ou les images créés à l'aide des fonctionnalités [Data Mapping Services](#) du logiciel ;
- h. louer ou prêter le logiciel ; ou
- i. fournir le logiciel sous la forme d'une solution hébergée en vue d'une utilisation par d'autres personnes.

Les droits d'accès au logiciel sur un dispositif quelconque ne vous donnent aucun droit de transposer les brevets Microsoft ou autres droits de propriété intellectuelle appartenant à Microsoft dans un logiciel ou des dispositifs ayant accès au dispositif.

COPIE DE SAUVEGARDE

. Vous êtes autorisé à effectuer une (1) copie de sauvegarde du support du logiciel. Vous ne pouvez l'utiliser que dans le but de créer des instances du logiciel.

DOCUMENTATION

. Tout utilisateur disposant d'un accès valable à votre ordinateur ou à votre réseau interne est autorisé à copier et à utiliser la documentation à titre de référence et à des fins internes.

LOGICIEL EN REVENTE INTERDITE

. Vous n'êtes pas autorisé à vendre un logiciel portant la mention de « [Revente Interdite](#) » (« Not for Resale » ou « NFR »).

LOGICIEL EN VERSION ÉDUCATION

. Pour utiliser un logiciel portant la mention de [Version Éducation](#) (« Academic Edition » ou « AE »), vous devez avoir la qualité d'« [Utilisateur Éducation Autorisé](#) » (Qualified Educational User). Pour savoir si vous avez la qualité de « [Utilisateur Éducation Autorisé](#) », rendez-vous sur le site www.microsoft.com/education ou contactez l'affilié Microsoft qui dessert votre pays.

TRANSFERT À UN TIERS

. Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas si vous avez acquis le logiciel dans l'Espace économique européen (EEE) et si vous ne le transférez qu'à une autre personne ou entité au sein de l'EEE, auquel cas tout transfert du logiciel et tout droit d'utilisation doivent se conformer à la réglementation applicable. Le premier utilisateur du logiciel est autorisé à le transférer, ainsi que le présent contrat, directement à un tiers. Avant le transfert, le tiers doit reconnaître que cet accord s'applique au transfert et à l'utilisation du logiciel. Ce transfert doit inclure le logiciel et l'étiquette de [Preuve de Licence](#). Le premier utilisateur ne peut conserver aucune instance du logiciel, sauf s'il conserve également une autre licence du logiciel. Le premier utilisateur ne peut conserver aucune instance du logiciel, sauf s'il conserve également une autre licence du logiciel. Rien dans le présent contrat n'interdit le transfert du logiciel dans la mesure permise par la réglementation applicable si le droit de distribution a été épuisé.

RESTRICTIONS À L'EXPORTATION

. Vous devez vous conformer à toutes les lois et réglementations nationales et internationales en matière d'exportation concernant le logiciel, qui contiennent des restrictions en matière de destinations, d'utilisateurs finaux et d'utilisation finale. Pour plus d'informations sur les restrictions à l'exportation, consultez le site <http://aka.ms/exporting>.

SERVICES DE SUPPORT

. Microsoft fournit des services d'assistance technique portant sur le logiciel, tels que décrits sur le site www.support.microsoft.com/common/international.aspx.

INTÉGRALITÉ DES ACCORDS

. Le présent contrat ainsi que les conditions concernant les suppléments, les mises à jour ou les applications de tiers constituent l'intégralité des accords en ce qui concerne le logiciel.

RÉGLEMENTATION APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPÉTENT

. Si vous avez acheté le logiciel aux États-Unis ou au Canada, les lois de l'État ou de la province où vous résidez (ou, dans le cas d'une entreprise, où se trouve votre siège social) régissent l'interprétation du présent contrat, les réclamations pour rupture du présent contrat et toutes les autres réclamations (y compris celles fondées sur la protection des consommateurs, la concurrence déloyale et les délits), sans tenir compte de leurs dispositions relatives aux conflits de lois. Si vous avez acquis le logiciel dans un autre pays, ses lois s'appliquent. S'il existe une compétence fédérale, nous et vous consentons irrévocablement à ce que tout litige soumis à un tribunal soit soumis à la compétence exclusive des tribunaux fédéraux siégeant dans le comté de King (King County), Washington, États-Unis. Dans le cas contraire, vous consentez et Microsoft consent irrévocablement à ce que tout litige soumis à un tribunal soit soumis à la compétence exclusive de la [Cour Supérieure du comté de King \(King County\)](#), Washington, États-Unis.

EFFET JURIDIQUE

. Le présent contrat décrit certains droits légaux. Vous pouvez bénéficier d'autres droits prévus par les lois de votre pays. Vous pouvez également bénéficier de certains droits en

ce qui concerne la partie auprès de laquelle vous avez acquis le logiciel. Le présent contrat ne modifie pas les droits que vous confèrent les lois de votre État ou pays si celles-ci ne le permettent pas.

DROITS DES CONSOMMATEURS VARIABLES SELON LES RÉGIONS

. Le présent contrat décrit certains droits légaux. Vous pouvez bénéficier d'autres droits, y compris des droits des consommateurs, prévus par les lois de votre État, province, ou pays. Indépendamment de votre relation avec Microsoft, vous pouvez également bénéficier de certains droits octroyés par la partie auprès de laquelle vous avez acquis le logiciel. Le présent contrat ne modifie pas ces autres droits si les lois de votre État, province ou pays ne le permettent pas. Par exemple, si vous avez acquis le logiciel dans l'une des régions ci-dessous ou si une loi impérative nationale s'applique, vous êtes tenu de vous conformer aux dispositions suivantes :

Australie

. La [loi australienne sur la consommation \(Australian Consumer Law\)](#) vous accorde des garanties statutaires qu'aucun élément du présent contrat ne peut affecter.

Canada

. Si vous avez acheté le logiciel au Canada, pour ne plus recevoir de mises à jour, vous pouvez désactiver la fonction Mises à jour automatiques, déconnecter votre dispositif d'Internet (néanmoins, le logiciel recherchera et installera les mises à jour disponibles automatiquement dès la reconnexion du dispositif à Internet) ou désinstaller le logiciel. La documentation du produit, le cas échéant, peut également indiquer comment désactiver les mises à jour de votre logiciel ou dispositif spécifique.

Allemagne et Autriche

- **Garantie.** Le logiciel sous licence valable fonctionnera, pour l'essentiel, comme le décrit la

documentation de Microsoft qui l'accompagne. Microsoft n'accorde toutefois aucune autre garantie contractuelle relative au logiciel sous licence.

- **Limitation de responsabilité.** En cas de faute intentionnelle, de faute lourde, de réclamation fondée sur [la responsabilité du fait des produits défectueux](#), ou de faute entraînant un décès ou des préjudices corporels ou matériels, Microsoft sera tenue légalement responsable.

Sous réserve de la clause qui précède, la responsabilité de Microsoft pour négligence légère ne sera engagée qu'en cas de manquement aux obligations contractuelles essentielles à la bonne exécution du présent contrat, dans la mesure où ledit manquement compromet l'objet même du présent contrat et la confiance des partenaires contractuels relative au respect de ces dernières (les « obligations majeures »). La responsabilité de Microsoft ne sera pas engagée en cas d'autres négligences légères.

22. LIMITATION SUR L'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGES. VOUS POUVEZ OBTENIR DE MICROSOFT ET DE SES FOURNISSEURS UNE INDEMNISATION EN CAS DE DOMMAGES DIRECTS UNIQUEMENT DANS LA LIMITE DU MONTANT QUE VOUS AVEZ PAYÉ POUR LE LOGICIEL. VOUS NE POUVEZ PRÉTENDRE À AUCUNE INDEMNISATION POUR LES AUTRES DOMMAGES, Y COMPRIS LES DOMMAGES SPÉCIAUX, INDIRECTS OU INCIDENTS ET LES PERTES DE BÉNÉFICES.

Cette limitation s'applique à/aux :

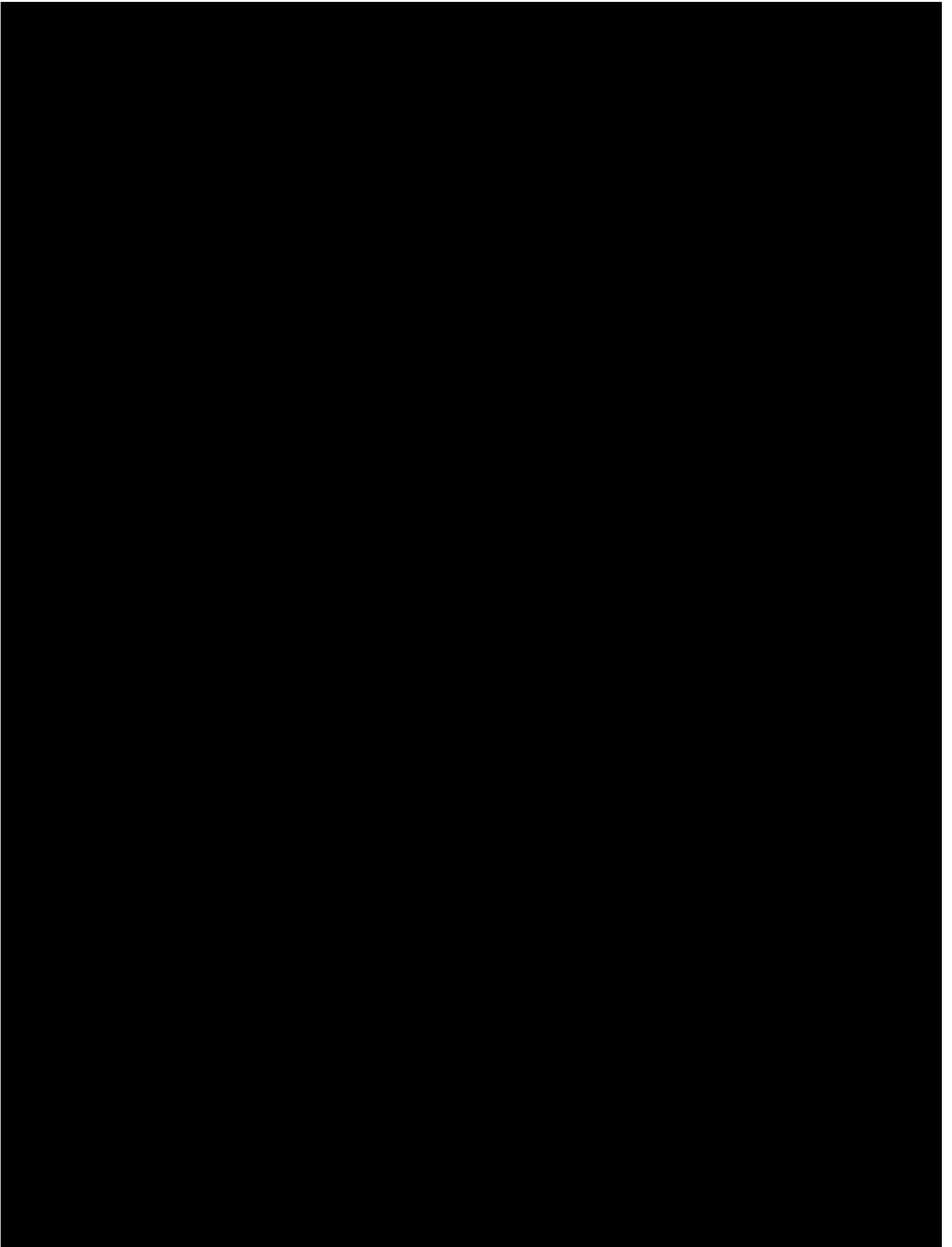
- a. toute affaire liée au logiciel, aux services ou au contenu (y compris le code) figurant sur des sites Internet tiers ou dans des programmes tiers ; et
- b. les réclamations pour manquement aux termes du contrat ou violation de garantie, les réclamations en cas de responsabilité sans faute, de négligence ou autre délit dans la limite autorisée par la réglementation applicable.

Elle s'applique également, même si

- c. la réparation, le remplacement ou le remboursement du logiciel ne compense pas intégralement toute perte subie, ou si
- d. Microsoft avait ou aurait dû avoir connaissance de l'éventualité de tels dommages.

Certains États n'autorisent pas l'exclusion de garanties ou la limitation de responsabilité pour les dommages incidents ou indirects, de sorte que la limitation ou l'exclusion ci-dessus peut ne pas vous être applicable. Cette limitation ou cette exclusion peut également ne pas vous être applicable si votre pays n'autorise pas l'exclusion de garanties ou la limitation de responsabilité pour les dommages indirects, accessoires ou de quelque nature que ce soit.

GARANTIE LIMITÉE



la législation locale v

mer des dommages-intérêts

prés
ant
avez ob

cr
m
ntan

